

MINISTERE DE LA JUSTICE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIRECTION GENERALE DE  
L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
-----

**ARRETE n°13.141/2007**  
**PORTANT MISE EN PLACE DU**  
**SYSTEME D'EVALUATION DU**  
**PERSONNEL DU CORPS DE**  
**L'ADMINISTRATION**  
**PENITENTIAIRE**

**LE GARDE DES SCEAUX MINISTRE DE LA JUSTICE**

- Vu la Constitution,
- Vu la loi n°95.010 du 10 juillet 1995 portant statut particulier du corps de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu le décret n°2007.022 du 20 janvier 2007 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007.025 du 25 janvier 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-210 du 6 mars 2007 fixant les attributions du Garde des Sceaux Ministre de la Justice ainsi que l'organisation de son Ministère ;
- Vu le décret n°2006.015 du 17 janvier 2006 portant organisation générale de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu le décret 2006.901 du 19 décembre 2006 portant organisation de préparation à la réinsertion sociale, familiale et professionnelle des personnes détenues ;
- Vu les décrets n°2003.710, 711, 712, 713, 714,714 et 715 du 01 juillet 2003 fixant les statuts particuliers des différents grades du corps de l'Administration Pénitentiaire ;

**ARRETE**

Article premier : Le présent arrêté fixe les critères et mode d'évaluation pour la détermination de la performance individuelle des membres du personnel du corps de l'Administration Pénitentiaire

Article 2 : Le pouvoir d'évaluation appartient au supérieur hiérarchique direct de l'intéressé, aux supérieurs hiérarchiques intermédiaires et au Ministre de la Justice ;

Article 3 : La périodicité de l'évaluation de performance de chaque membre du personnel du corps de l'Administration Pénitentiaire est annuelle.

Article 4 : A chaque note chiffrée attribuée correspond une mention déterminée :- au dessous de 4 =mauvais

- de 4 à 8	=médiocre
- de 8 à 11	=passable
- de 11 à 13	=assez bien
- de 13 à 15	= bien
- de 15 à 17	= très bien
- de 17 à 19	=excellent
- de 19 à 20	= exceptionnel

Article5 : Le mode opératoire d'évaluation au niveau du poste de travail se déroule comme suit :

- Remplissage sur la notice individuelle d'évaluation par l'évalué de la case « description des attributions »,
- Entretien entre l'évalué et son chef hiérarchique direct,
- Evaluation proprement dite par l'évaluateur,
- Envoi de la notice, sous pli confidentiel, à l'échelon immédiatement supérieur, dûment signé et datée,

Le chef hiérarchique direct peut communiquer à l'évalué la note chiffrée qu'il a attribuée.

L'appréciation de chaque supérieur hiérarchique intermédiaire est mentionnée sur cette notice individuelle.

Les dernières appréciation et notation appartiennent au Ministre de la Justice ou son représentant.

L'évaluation est portée sur la notice d'évaluation annexée au présent.

Article 6 : En cas de contestation, par le fonctionnaire, de la note attribuée, il peut saisir le Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire (CSAP) dans un délai d'un (1) mois pour compter de la notification de la note.

Le Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire (CSAP) peut demander la révision de l'évaluation à l'autorité compétente.

Article 7 : En cas de carence ou de refus d'évaluation de performance des autorités compétentes, le fonctionnaire est noté d'office par le Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire (CSAP).

Article 8 : Le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République.

A Antananarivo, le 10 août 2007  
Le GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,  
Signé :

Mme Lala RATSIHAROVA

ANNEXE N°1

**NOTICE INDIVIDUELLE D’EVALUATION**  
**– INSPECTEURS D’ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**A – IDENTIFICATION**

Nom et prénoms : .....

N° matricule : .....

Date d’entrée dans l’administration : .....

Grade actuel : .....

Fonctions antérieures	Date :
Fonctions actuelles	Date :
Appréciations des deux dernières années :	

Sanctions de deux dernières années	Dates	Motifs :
------------------------------------	-------	----------

**B - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS**

Par l’agent lui-même :

Par l’évaluateur (chef hiérarchique) :

**C – EVALUATION DES PERFORMANCES**

*C.1 -Compétences professionnelles et techniques*

Connaissances générales :

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Tâches administratives de conception générale									
Direction									
Coordination									
Contrôle									
Application des diverses réglementations									

### Connaissances techniques

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Attributions au sein du service d'affectation									

### C.2 – Atteinte des objectifs

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Quantitatif									
Qualitatif									
Délai et rapidité									
Rigueur et précision									

### C.3 Méthode de travail

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Organisation et planification									
Efficacité des décisions									
Réflexe de compte rendu et ou d'information									
Fréquence des contrôles suivi et évaluation									

### C.4 Aptitudes à l'organisation et à l'animation

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Capacité à fixer des objectifs									
Capacité à s'organiser dans l'exercice de ses attributions									
Capacité à asseoir et à exercer l'autorité									
Capacité à gérer les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles									

### C.5 Engagement professionnel

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Intégrité									
Disponibilité et dévouement au service									
Puissance travail et efficacité									
Relations professionnelles avec les autres services ou									

institutions									
Capacité à représenter le service									
Respect de la discipline militaire									
Moralité									

*C.6 Synthèse générale de la performance*

mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
H	G	F	E	D	C	B	A	

H = 00 à 04

G = 04 à 08

F = 08 à 11

E = 11 à 13

D = 13 à 15

C = 15 à 17

B = 17 à 19

A = 19 à 20

N.B. : - Une ligne peut être laissée vide par l'évaluateur en raison de la nécessité et de la spécificité de chaque service.

-Le coefficient utilisé pour calculer la synthèse générale est le nombre de lignes notée et chiffrées.

**D – APPRECIATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

D1. – Appréciation et notation du DIRAP

D2. – Appréciation et notation du DGAP

D3.- Appréciation et notation du Garde des Sceaux, Ministre de la justice

ANNEXE N°2

# NOTICE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION

## – CONTROLEURS D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

### A – IDENTIFICATION

Nom et prénoms : .....

N° matricule : .....

Date d'entrée dans l'administration : .....

Grade actuel : .....

Fonctions antérieures	Date :
Fonctions actuelles	Date :
Appréciations des deux dernières années :	

Sanctions de deux dernières années	Dates	Motifs :
------------------------------------	-------	----------

### B - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS

Par l'agent lui-même :

Par l'évaluateur (chef hiérarchique) :

### C – EVALUATION DES PERFORMANCES

*C.1 -Compétences professionnelles et techniques*

Connaissances générales :

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Gestion d'un établissement pénitentiaire									
Chef de bureau ou de section à l'Administration centrale ou aux Directions Régionales									

### Connaissances techniques

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Attributions au sein du service d'affectation									

### C.2 – Atteinte des objectifs

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Quantitatif									
Qualitatif									
Délai et rapidité									
Rigueur et précision									

### C.3 Méthode de travail

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Organisation et planification									
Efficacité des décisions									
Réflexe de compte rendu et ou d'information									
Fréquence des contrôles suivi et évaluation									

### C.4 Aptitudes à l'organisation et à l'animation

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Capacité à fixer des objectifs									
Capacité à s'organiser dans l'exercice de ses attributions									
Capacité à asseoir et à exercer l'autorité									
Capacité à gérer les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles									

### C.5 Engagement professionnel

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Intégrité									
Disponibilité et dévouement au service									
Puissance travail et efficacité									
Relations professionnelles avec les autres services ou									

institutions									
Capacité à représenter le service									
Respect de la discipline militaire									
Moralité									

*C.6 Synthèse générale de la performance*

mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
H	G	F	E	D	C	B	A	

H = 00 à 04

G = 04 à 08

F = 08 à 11

E = 11 à 13

D = 13 à 15

C = 15 à 17

B = 17 à 19

A = 19 à 20

N.B. : - Une ligne peut être laissée vide par l'évaluateur en raison de la nécessité et de la spécificité de chaque service.

-Le coefficient utilisé pour calculer la synthèse générale est le nombre de lignes notée et chiffrées.

**D – APPRECIATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

D1. – Appréciation et notation du DIRAP

D2. – Appréciation et notation du DGAP

D3.- Appréciation et notation du Garde des Sceaux, Ministre de la justice



ANNEXE N°3

# NOTICE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION

- EDUCATEURS SPECIALISES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
- ENCADREURS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

## A – IDENTIFICATION

Nom et prénoms : .....

N° matricule : .....

Date d'entrée dans l'administration : .....

Grade actuel : .....

Fonctions antérieures	Date :
Fonctions actuelles	Date :
Appréciations des deux dernières années :	

Sanctions de deux dernières années	Dates	Motifs :
------------------------------------	-------	----------

## B - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS

Par l'agent lui-même :

Par l'évaluateur (chef hiérarchique) :

## C – EVALUATION DES PERFORMANCES

*C.1 -Compétences professionnelles et techniques*

Connaissances générales :

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Mesures de rééducation									
Mesures de resocialisation									
Education morale et matérielle des mineurs									

au centre de rééducation									
Rééducation des condamnés									
Direction d'un centre de rééducation									

### Connaissances techniques

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Attributions au sein du service d'affectation									

### C.2 – Atteinte des objectifs

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Quantitatif									
Qualitatif									
Délai et rapidité									
Rigueur et précision									

### C.3 Méthode de travail

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Organisation et planification									
Réflexe de compte rendu et ou d'information									

### C.4 Attitude personnelle

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Ponctualité									
Assiduité									
Plein emploi									
Honnêteté									
Neutralité									
Exécution des ordres									
Discretion professionnelle									
Esprit d'équipe									
Information du public									

### C.5 Engagement professionnel

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Intégrité									
Disponibilité et dévouement au service									
Puissance travail et efficacité									
Respect de la discipline									

militaire									
Moralité									

*C.6 Synthèse générale de la performance*

mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
H	G	F	E	D	C	B	A	

H = 00 à 04

G = 04 à 08

F = 08 à 11

E = 11 à 13

D = 13 à 15

C = 15 à 17

B = 17 à 19

A = 19 à 20

N.B. : - Une ligne peut être laissée vide par l'évaluateur en raison de la nécessité et de la spécificité de chaque service.

-Le coefficient utilisé pour calculer la synthèse générale est le nombre de lignes notée et chiffrées.

**D – APPRECIATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

D1. – Appréciation et notation du DIRAP

D2. – Appréciation et notation du DGAP

D3.- Appréciation et notation du Garde des Sceaux, Ministre de la justice

ANNEXE N°3

**NOTICE INDIVIDUELLE D’EVALUATION**  
 – GREFFIERS COMPTABLES DE L’ADMINISTRATION  
 PENITENTIAIRE

**A – IDENTIFICATION**

Nom et prénoms :.....

N° matricule :.....

Date d’entrée dans l’administration :.....

Grade actuel :.....

Fonctions antérieures	Date :
Fonctions actuelles	Date :
Appréciations des deux dernières années :	

Sanctions de deux dernières années	Dates	Motifs :
------------------------------------	-------	----------

**B - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS**

Par l’agent lui-même :

Par l’évaluateur (chef hiérarchique) :

**C – EVALUATION DES PERFORMANCES**

*C.1 -Compétences professionnelles et techniques*

Connaissances générales :

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Taches d’exécution sur l’application des prescriptions du C.P.P.									
Textes d’organisation générale de l’Administration									

Pénitenciaire									
Règles de la comptabilité publique									
Règlements administratifs et financiers dans les établissements pénitentiaires									
Gestion d'une Maison de Sûreté									

#### Connaissances techniques

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Attributions au sein du service d'affectation									

#### C.2 – Atteinte des objectifs

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Quantitatif									
Qualitatif									
Délai et rapidité									
Rigueur et précision									

#### C.3 Méthode de travail

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Organisation et planification									
Réflexe de compte rendu et ou d'information									

#### C.4 Attitude personnelle

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Ponctualité									
Assiduité									
Plein emploi									
Honnêteté									
Neutralité									
Exécution des ordres									
Discrétion professionnelle									
Esprit d'équipe									
Information du public									

#### C.5 Engagement professionnel

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Intégrité									
Disponibilité et									

dévouement au service									
Puissance travail et efficacité									
Respect de la discipline militaire									
Moralité									

*C.6 Synthèse générale de la performance*

mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
H	G	F	E	D	C	B	A	

H = 00 à 04

G = 04 à 08

F = 08 à 11

E = 11 à 13

D = 13 à 15

C = 15 à 17

B = 17 à 19

A = 19 à 20

N.B. : - Une ligne peut être laissée vide par l'évaluateur en raison de la nécessité et de la spécificité de chaque service.

-Le coefficient utilisé pour calculer la synthèse générale est le nombre de lignes notée et chiffrées.

**D – APPRECIATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

D1. – Appréciation et notation du DIRAP

D2. – Appréciation et notation du DGAP

D3.- Appréciation et notation du Garde des Sceaux, Ministre de la justice

ANNEXE N°4

## NOTICE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION - AGENTS PENITENTIAIRES

### A – IDENTIFICATION

Nom et prénoms : .....

N° matricule : .....

Date d'entrée dans l'administration : .....

Grade actuel : .....

Fonctions antérieures	Date :
Fonctions actuelles	Date :
Appréciations des deux dernières années :	

Sanctions de deux dernières années	Dates	Motifs :
------------------------------------	-------	----------

### B - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS

Par l'agent lui-même :

Par l'évaluateur (chef hiérarchique) :

### C – EVALUATION DES PERFORMANCES

*C.1 -Compétences professionnelles et techniques*

Connaissances générales :

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Surveillance des personnes détenues									
Maintien de l'ordre dans les établissements pénitentiaires									
Tâches d'exécution relevant de l'Administration									

Pénitentiaire									
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Connaissances techniques

	mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
	H	G	F	E	D	C	B	A	
Attributions au sein du service d'affectation									

### C.2 – Atteinte des objectifs

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Quantitatif									
Qualitatif									
Délai et rapidité									
Rigueur et précision									

### C.3 Méthode de travail

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Organisation et planification									
Réflexe de compte rendu et ou d'information									

### C.4 Attitude personnelle

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Ponctualité									
Assiduité									
Plein emploi									
Honnêteté									
Neutralité									
Exécution des ordres									
Discretion professionnelle									
Esprit d'équipe									
Information du public									

### C.5 Engagement professionnel

	H	G	F	E	D	C	B	A	Notes chiffrées
Intégrité									
Disponibilité et dévouement au service									
Puissance travail et efficacité									
Respect de la discipline militaire									
Moralité									



### C.6 Synthèse générale de la performance

mauvais	médiocre	passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	exceptionnel	Notes chiffrées
H	G	F	E	D	C	B	A	

H = 00 à 04

G = 04 à 08

F = 08 à 11

E = 11 à 13

D = 13 à 15

C = 15 à 17

B = 17 à 19

A = 19 à 20

N.B. : - Une ligne peut être laissée vide par l'évaluateur en raison de la nécessité et de la spécificité de chaque service.

-Le coefficient utilisé pour calculer la synthèse générale est le nombre de lignes notée et chiffrées.

### **D – APPRECIATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

D1. – Appréciation et notation du DIRAP

D2. – Appréciation et notation du DGAP

D3.- Appréciation et notation du Garde des Sceaux, Ministre de la justice